

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 août 2023

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : onze

L'an deux mil vingt-trois, le 29 août à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. MAGNIN Didier - M. PAGET Olivier - M. André AURIERE- M. CECH Franck - M. LEGAY Olivier - M. TATIBOUËT Bruno - M. GIRINAL Jean Marc - Mme GAUTHEROT Annick - Mme GUENOT Lucienne - Mme SMEDLEY Marie-Hélène - Mme SOCIÉ Mathilde

Absent excusé :

Date de convocation : 04 août 2023

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

M. CECH Franck a été élu secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 juillet 2023 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 04 juillet 2023 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

2/ Subvention DETR et Fond Vert,

Le Maire explique qu'il a été reçu par le secrétaire général de la Préfecture. Le Maire lui a expliqué que la commune ne pouvait pas investir sans avoir des Aides de l'État. Étant donné que la commune n'a pas été retenue pour la subvention Fond-Vert espérée, le Maire a demandé au Préfet de pouvoir présenter à nouveau le projet en 2024 pour les subvention Fond-Vert et DETR.

Un courrier sera envoyé à la Préfecture et à la Direction des Territoires.

3/ Droit de préemption:

Le Maire rappelle au conseil, que la commune avait perdu son droit de préemption, Avec la mise en place du PLUI, la commune récupère son droit de préemption.

4 / Tarif électricité salle des fêtes

Le Maire met en avant que la commune loue la salle des fêtes, mais qu'en vue de l'augmentation du prix de l'électricité, il serait pertinent de modifier le tarif de celui-ci sur le contrat de location. Le Maire, propose un tarif de 0,30 € / KW au lieu de 0,13 €/KW.

Le Conseil demande à ce qu'un contrat soit élaboré pour le prochain conseil municipal.

5 / Travaux rue de l'Abreuvoir:

Le Maire explique que la voie communale de l'Abreuvoir se détériore rapidement notamment lors de fortes pluies. Ces travaux avaient été reportés, mais étant donné que les travaux prévus en 2023 pour la rénovation de la mairie ne se feront pas, le Maire propose de réaliser la réfection de cette rue cette année. Il explique que des devis ont été demandés en amont et que nous sommes en attente de leurs réceptions.

6 / Questions diverses,

- Lotissement de la Dame Blanche : Le Maire expose qu'il n'y a toujours pas d'éclairage public dans le lotissement de la Dame Blanche et rappelle qu'il fallait 60 % de construction pour que les travaux d'élargissement de la voirie, l'éclairage et le chemin vert soient réalisés. A ce jour, les 60 % viennent d'être réalisés,

-Défaut éclairage : Une partie de l'éclairage public de la Grande Rue (du 19 au 35 grande rue) ainsi que Rue de la Mairie (du 1 au 9) serait dû à une panne de l'horloge.

- ONF Affouage : Parcelle 17 et 18 à vendre pour un prix estimé à 8000 €. Des bulletins d'inscriptions pour l'affouage seront distribués dans les boîtes avec des réponses demandées avant le 30 septembre, La commune fera l'affouage dans la parcelle 18,

-Cérémonie 100 ans de Madame DESCHAMPS : La cérémonie se déroulera le 16 septembre 2023 à 11h00,

-la commune a reçu les amendes de police pour un montant de 1936€

-certaines parcelles autour du lotissement de la dame blanche ont changé de numéro cadastrale, suite à l'incorporation de celle-ci dans le nouveau lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN

